

INFORMATIONS PRATIQUES

VENDREDI 15 NOVEMBRE 2013
DE 8H30 À 18H00

PARLEMENT EUROPÉEN

Salle 1G3 - Bât. Altiero Spinelli - entrée visiteurs
08G354

60, rue Wiertz / Wiertzstraat 60
B - 1047 Bruxelles/Brussel

TRAIN: Gare du Luxembourg

MÉTRO: Trône

BUS, TRAM: Place du Luxembourg

Traduction simultanée

français / anglais - anglais / français

DROITS D'INSCRIPTIONS

25 euros (10 euros pour les étudiants)

Inscriptions en ligne: www.uclouvain.be/creco
www.uclouvain.be/375922.html

Avant le 5 novembre 2013

AGRÉATIONS OBFG ET OVB

Magistrats prise en charge par l'Institut de formation judiciaire : demande introduite

Avocats :

agrégation à raison de 7 points de formation permanente

CONTACT

Madame Marie-Elise Bouchonville - 010/47 47 05
marie-elise.bouchonville@uclouvain.be

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

à renvoyer avant le 5 novembre 2013 à
Marie-Elise Bouchonville
FAX : 010/47.47.01
EMAIL : marie-elise.bouchonville@uclouvain.be

NOM.....

PRÉNOM.....

ORGANISME ET TITRE.....

N° DE TVA.....

DATE DE NAISSANCE.....

NATIONALITÉ.....

NUMÉRO DE PIÈCE D'IDENTITÉ.....

(carte d'identité ou passeport)

ADRESSE.....

RUE.....

N°..... CODE POSTAL.....

TÉL.....

FAX.....

EMAIL.....

S'inscrit au colloque du 15 novembre 2013

DROIT EUROPÉEN ET POLITIQUES CULTURELLES

L'inscription n'est effective qu'après le paiement de 25 euros
(10 euros pour les étudiants) sur le compte
IBAN : BE85001707705006
BIC : GEBABEBB

Avec en communication
PRÉNOM, NOM, DRT EUROP. ET POL. CULT.

Signature

COLLOQUE INTERNATIONAL

Droit EUROPÉEN et politiques CULTURELLES

Parlement européen
15 NOVEMBRE 2013

Co-organisé par

le Centre de recherches sur l'Etat et la Constitution de l'Université Catholique de Louvain et l'Institut d'études européennes de l'Université Saint-Louis avec l'appui d'Isabelle Durant, Vice-présidente du Parlement européen, Membre du Groupe des Verts/ALE



CRECO

Droit EUROPÉEN et politiques CULTURELLES

Même si la culture est aujourd'hui l'objet d'un gigantesque marché mondialisé, elle reste plus que jamais l'espace privilégié du travail sur le sens, le lieu de l'analyse critique et de l'expressivité. Dans ce contexte général, le droit européen acquiert une emprise croissante sur la culture. Mais l'attitude de l'Union européenne à l'égard des politiques culturelles reste ambivalente, puisque certains éléments du droit européen fragilisent les politiques culturelles nationales en favorisant la dérégulation des marchés de la culture alors que le cadre général de l'Union semble participer à une reconnaissance de la spécificité nationale des politiques culturelles et à la construction d'un droit européen de la culture original.

Le colloque entend clarifier les relations entre droit européen et politiques culturelles à partir de quatre problématiques. La première problématique concerne la portée des « compétences proprement culturelles » de l'Union européenne, notamment au regard de l'objectif de construction d'une identité culturelle européenne ou de la protection et de la promotion des politiques culturelles nationales. La deuxième problématique concerne la prise en compte de considérations culturelles, de manière générale, dans le droit de l'intégration européenne, négative et positive. La troisième problématique abordée est celle de l'évaluation des effets de la rencontre entre droit européen et culture, d'un point de vue juridique. Enfin, la dernière partie du colloque s'attelle à évaluer ces effets, d'un point de vue politologique, au regard notamment des politiques culturelles nationales.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

9.00 - 9.30

MOT DE BIENVENUE Isabelle Durant (Parlement européen)

INTRODUCTION Céline Romainville (FNRS, Université Catholique de Louvain) et Marc Verdussen (Université Catholique de Louvain)

PREMIÈRE PARTIE

LES COMPÉTENCES CULTURELLES DE L'UNION EUROPÉENNE

9.30 - 9.50

**L'article 167 et les compétences culturelles européennes :
au service d'une identité culturelle européenne ou pour
promouvoir les politiques culturelles nationales ?**

Rachael Craufurd-Smith (Université d'Edinburgh, Royaume-Uni)

9.50 - 10.10

**Les compétences culturelles extérieures de l'Union :
des boucliers pour les politiques culturelles nationales ?**

Laurence Mayer-Robitaille (Juriste en droit de la culture)

10.10 - 10.30

**Discussion sur les compétences culturelles de l'Union et sur
leurs interactions avec les politiques nationales**

Hugues Dumont (Université Saint-Louis)

10.30 - 10.45 Questions réponses

10.45 - 11.00 Pause - café

DEUXIÈME PARTIE

LA PRISE EN COMPTE DES ASPECTS CULTURELS DANS LES AUTRES POLITIQUES DE L'UNION

11.00 - 11.20

**L'article 167 § 4 et l'intégration de considérations culturelles
dans les autres politiques de l'Union**

Evangelia Psychogiopoulou (ELIAMEP, Ministère de la Culture, Grèce)

11.20 - 11.40

**L'intégration de considérations culturelles dans la régulation du
droit d'auteur et des médias dans la société de l'information**

Alain Strowel (Université Saint-Louis)

11.40 - 12.00

Les considérations culturelles dans le marché intérieur

Antoine Bailleux (Université Saint-Louis)

12.00 - 12.20

**Discussion sur la dimension culturelle du droit européen et
ses interactions avec les politiques culturelles nationales**

Anna Herold (Commission européenne)

12.20 - 12.40 Questions réponses

12.40 - 13.40 Lunch

TROISIÈME PARTIE

LES EFFETS DU DROIT DE LA CULTURE ET DES POLITIQUES CULTURELLES DE L'UNION EUROPÉENNE. APPROCHE JURIDIQUE

13.40 - 14.00

**Les effets des interventions européennes sur
la diversité culturelle**

Jean-Christophe Barbato (Université de Nantes, France)

14.00 - 14.20

**Les effets des interventions européennes sur le respect,
la protection et la promotion du droit à la culture**

Céline Romainville (FNRS, Université Catholique de Louvain)

14.20 - 14.40

**Les degrés d'intensité de la régulation par les instruments
juridiques et politiques de l'Union européenne dans le
domaine de la protection du patrimoine culturel**

Marie-Sophie de Clippele et Eadaoin Ni Chaoimh,
(Université Saint-Louis)

14.40 - 15.00

**Discussion sur les effets du droit de la culture et des
politiques culturelles de l'Union d'un point de vue juridique**

Julie Ringelheim (FNRS, Université Catholique de Louvain)

15.00 - 15.15 Questions réponses

15.15 - 15.30 Pause - café

QUATRIÈME PARTIE

L'ÉVALUATION DU DROIT DE LA CULTURE ET DES POLITIQUES CULTURELLES DE L'UNION D'UN POINT DE VUE POLITOLOGIQUE

15.30 - 15.50

**L'europeanisation des politiques culturelles.
Mythe ou réalité ?**

Jean-Gilles Lowies (Université Libre de Bruxelles)

15.50 - 16.10

**Une évaluation des interactions entre politiques culturelles
nationales et européennes d'un point de vue européen**

Renaud Denuit (Université Saint-Louis)

16.10 - 16.30

**Discussion sur les effets du droit de la culture et
des politiques culturelles de l'Union d'un point de vue
politologique**

Florence Delmotte (FNRS, Université de Saint-Louis)

16.30 - 16.45 Questions - réponses

16.45 - 17.15 Conclusions

Paul Nihoul (Université Catholique de Louvain)

17.15 - 17.45 Rafraîchissements